

RELOCALISATION INDUSTRIELLE

Quels sont les leviers pour les entreprises du DM ?

Afin d'alimenter son travail de réflexion et ses propositions sur la sécurisation de l'approvisionnement de la France en dispositifs médicaux, le Snitem a fait appel au cabinet d'audit KPMG. L'enjeu : mener une étude sur les leviers nécessaires à la relocalisation industrielle.

La crise sanitaire a mis en évidence les difficultés de la France quant à la sécurisation de son approvisionnement en dispositifs médicaux (DM). L'Hexagone affiche par ailleurs, depuis de nombreuses années, une balance commerciale déficitaire dans ce secteur. Alors, à l'heure où le gouvernement appelle à renforcer la souveraineté sanitaire du pays, comment inciter les industries de santé à produire sur le sol français ?

Une problématique dont le groupe de travail du Snitem dédié à la relocalisation s'est saisi il y a plusieurs mois, autour d'un constat unanime. « Nous sommes sur un marché de niches extrêmement diversifié et concurrentiel, expose Florent Surugue, directeur PME, ETI et Développement économique au sein du Syndicat. Une entreprise ne peut envisager un investissement que si elle a la garantie que son outil de production, une fois implanté en France, est rentable et compétitif ».

DES MÉCANISMES FISCAUX INCITATIFS

Récemment missionné par le Snitem, le cabinet d'audit KPMG a étudié une série de leviers visant à encourager et développer un tissu industriel local. « Il s'agit principalement de mesures fiscales propres aux entreprises du dispositif médical, précise Florent Surugue. Elles concernent, par exemple, l'amortissement des biens servant à la production ou encore, la possibilité de déduire des dépenses engagées pour la production, relève-t-il. Un crédit d'impôt production a également été imaginé sur le modèle du crédit d'impôt recherche. In fine, tout

cela aurait pour conséquence de faire baisser l'impôt ». Autres mécanismes incitatifs avancés : l'exonération des entreprises du DM de la cotisation foncière des entreprises, l'allègement des charges sociales, l'application de taux de TVA à 0 % avec droit de déduction pour certains produits. « Nous étudierons prochainement toutes ces pistes qui nourriront nos travaux en cours », informe Florent Surugue.

ENCOURAGER L'ACHAT LOCAL

Force de proposition, le Snitem a d'ores et déjà porté plusieurs de ses réflexions auprès des pouvoirs publics. « La France doit passer d'une politique de soutien à l'innovation à une politique de soutien à l'achat local. Pour qu'une entreprise implante son outil de production sur le territoire, il faut qu'elle soit assurée que sa production trouve un débouché local et pérenne », soutient Florent Surugue. De même, le critère de la localisation de la production devra mieux être pris en compte, lors de la fixation du tarif des produits et des procédures d'achat public, afin de soutenir les industriels qui « jouent le jeu » de la relocalisation. « Là aussi, il faut mettre en place des mécanismes d'incitation ».

Enfin, l'objectif poursuivi n'est pas de relocaliser 100 % de la production en France. « Il restera difficile de rivaliser avec les coûts de fabrication pratiqués en Asie ou en Europe de l'Est, souligne Florent Surugue. Mais nous pouvons garder, sur le territoire, les produits à haute valeur ajoutée. Cela permettra de développer un tissu industriel compétitif et innovant ».

DÉSINDUSTRIALISATION

Le Snitem auditionné à l'Assemblée nationale

Auditionné le 7 octobre par la commission d'enquête parlementaire sur la désindustrialisation de la France ⁽¹⁾, le Snitem a rappelé les difficultés rencontrées par les entreprises du dispositif médical et évoqué **des pistes pour créer les conditions d'un développement de la recherche et de la production en France et, plus largement, en Europe.**

Chaque dispositif médical (DM) implique « une chaîne de production complexe » pour, bien souvent, « de petites populations cibles de patients », ce qui signifie « de petites séries de fabrication et de nombreux référencements », a rappelé, le 7 octobre, François-Régis Moulines, directeur des affaires gouvernementales au sein du Snitem. D'où « une vraie difficulté à créer des économies d'échelle ». Il a également évoqué le « danger sur le plan industriel » que fait courir la pression sur les prix, alors qu'en parallèle les coûts liés aux exigences réglementaires augmentent. « Il faut aider les entreprises françaises à grandir, investir dans la science et l'innovation pour se donner les moyens de créer de la croissance, a-t-il plaidé. Il faut également prendre en compte la manière dont progresse le DM, car il y a beaucoup d'innovations incrémentales à valoriser ». L'enjeu de l'attractivité du territoire a lui aussi été souligné. « Le secteur compte plusieurs grandes entreprises internationales qui investissent sur le territoire et emploient aujourd'hui 41 000 personnes. Il faut aussi l'avoir en tête ».

SOUTENABILITÉ ET RÉGULATION ÉCONOMIQUE

Par ailleurs, François-Régis Moulines a défendu la notion d'une nécessaire soutenabilité pour les entreprises, majoritairement des TPE et PME. « La régulation économique doit être proportionnée aux capacités contributives du secteur, or ce n'est pas le cas aujourd'hui », a-t-il relevé, avant d'indiquer qu'une économie de 200 millions d'euros serait demandée aux entreprises du secteur dans le cadre du prochain PLFSS, soit un niveau équivalent à celui de

la période précédant la crise sanitaire, alors que celle-ci continue d'affecter l'activité sur l'année 2021. Et d'ajouter : « Il faut que nous arrivions à un système de régulation qui prenne en compte l'ensemble de la chaîne de soins, de la recherche à la transformation du système de santé ».

VISIBILITÉ, SIMPLIFICATION ET EUROPE

Enfin, pour Christophe Philibert, directeur des affaires gouvernementales, publiques et de communication du groupe B. Braun Medical, une simplification accrue et une meilleure « visibilité », idéalement « pluriannuelle », pour les acteurs du secteur, sont indispensables. Le « Made in France » ou « Made in Europe » doit être mieux reconnu et apprécié dans l'accès au marché, la tarification, la structuration du marché et des appels d'offres. S'exprimant au sein de la délégation du Snitem, il a insisté sur l'importance « d'intégrer l'échelon européen » dans les « réflexions et plans d'actions » à venir et de bien considérer le secteur du DM « comme un écosystème » composé de multiples acteurs : patients, professionnels de santé, fournisseurs, chercheurs, ingénieurs R&D, partenaires publics et privés... Et François-Régis Moulines de préciser, en guise de conclusion, que les DM nécessitent parfois « des centaines, voire des milliers de composants » qu'il est impossible de produire intégralement en France. D'où l'enjeu « de sécuriser les chaînes d'approvisionnements », mais en veillant à ce que le prix des produits concernés soit suffisant pour prendre en compte le coût induit par cette sécurisation.

(1) Créée en septembre 2020, elle doit conclure ses travaux en janvier 2022.